

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Arles

Au service des seniors



Édito

Une triple mission

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a pour mission d'aider et d'accompagner les populations les plus fragiles. Celle-ci s'exerce naturellement auprès des seniors. Elle se décline suivant plusieurs axes :

Accueillir, informer et orienter

Accueillir, informer et orienter ces personnes et leur entourage sur les aides et les prestations auxquelles elles peuvent prétendre : c'est l'objectif du Pôle info seniors 13.

Rompre leur isolement

Cela tout au long de l'année (en ville, dans les villages et les hameaux, dans les clubs), ou en les incitant à prendre des repas équilibrés et conviviaux dans l'espace de rencontres qu'est le restaurant Morizot.

Permettre à ces personnes de demeurer chez elles

Ceci dans les meilleures conditions possibles, en leur proposant de nombreux services et prestations à domicile : soins infirmiers, portage de repas, aide aux tâches quotidiennes, téléassistance.



Nicolas Koukas
Adjoint au Maire
Délégué aux politiques de l'emploi, solidarité
et développement humain - CCAS
Conseiller départemental



Hervé Schiavetti
Maire d'Arles
Président du CCAS



Sylvia Lepesant
Adjointe au Maire
Déléguée à la politique
en faveur des seniors - CCAS

Charte d'accueil les 7 engagements

■ CONFIDENTIALITÉ

Nous garantissons la confidentialité par :

- un accueil individualisé
- des locaux adaptés
- le respect du secret professionnel et la discrétion des agents.

■ RESPECT

Nous garantissons le respect des personnes accueillies par :

- une posture professionnelle
- une attitude adaptée
- une prise en compte individualisée de chaque situation.

■ ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

La déontologie du fonctionnaire consiste à veiller à offrir à chacun la meilleure réponse possible.

Chaque personne accueillie dans notre collectivité doit obtenir la même qualité d'accueil et de réponse.

■ ÉCOUTE ET DISPONIBILITÉ

Les agents du CCAS s'engagent à être à l'écoute du public qu'ils accueillent en faisant preuve de disponibilité, de bienveillance et de patience.

■ COMMUNICATION

Nous garantissons une clarté dans l'information et la communication par :

- l'utilisation des outils existants pour une meilleure compréhension des situations
- une réponse adéquate même si elle n'est pas immédiate.
- une orientation pertinente en lien avec les différents services, institutions et/ou associations.

■ CONNAISSANCE DE NOTRE INSTITUTION

Les agents du CCAS veillent à s'informer du fonctionnement des autres services, de même les cadres du CCAS s'appliquent à faire connaître l'institution à leurs agents, ceci afin d'assurer la cohérence des interventions.

■ SOLIDARITÉ

Nous devons veiller à tout mettre en œuvre pour assurer la continuité du service rendu au public ; pour cela, chacun se doit de porter un regard attentif et bienveillant à l'autre.

Le Pôle Info seniors

Trois missions définies : informer le public, animer le territoire, recenser les besoins.

Le Pôle Info seniors est d'abord un lieu de proximité destiné à informer les personnes de plus de 60 ans, leur entourage et les professionnels sur :

- **les questions liées au vieillissement,**
- **l'ensemble des dispositifs qui existent** : pensions de retraite/ Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées/Aide au logement/Caisse de retraite/Allocation Personnalisée d'Autonomie...
- **les différents aspects de la vie quotidienne** pour un bien vieillir à domicile ou en établissement.

Il met à disposition une large documentation relative à l'offre sur le territoire de la commune en terme de :

- **maintien à domicile** : aide à domicile, service de soins infirmiers, portage de repas, télé assistance.
- **établissements** : EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).
- **santé (gériatrique)**, service hospitalier, hospitalisation, professionnels de santé libéraux
- **vie quotidienne** : habitat, accès aux droits, transports, loisirs, sports adaptés.

Il organise des manifestations sous forme de conférences, informations, actions collectives, portant sur des thématiques liées au « bien vieillir ».

OÙ S'ADRESSER ?

CCAS : Pôle Services Publics

11 rue Parmentier – 13200 ARLES

Par téléphone

Du lundi au vendredi

Tél. 04 90 18 46 80

Réception du public sans rendez-vous

Le lundi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Les mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Tél. 04 90 49 47 84

Permanences au Pôle Santé de Salin-de-Giraud

Les 2^e et 4^e vendredis de chaque mois sans rendez-vous de 9h à 12h

Tél. 04 90 73 47 04



Des animations, des ateliers, des moments festifs...

Des animateurs proposent tout au long de l'année de nombreuses activités aux seniors.

Ces activités, qui se déroulent aussi bien dans les clubs du CCAS que dans les quartiers de la ville, les hameaux et les villages de la commune, sont menées en partenariat avec différentes associations et institutions (maisons de quartier, centres sociaux, ES 13, CARSAT...)

Le programme est disponible tous les mois dans les clubs, à la mairie et dans les mairies annexes.

Convivialité, bien-être et détente

Repas festifs, thés dansants, pique-niques, lotos mensuels... Ces animations traditionnelles sont pour les seniors des moments de convivialité et d'échanges.

Mais les activités proposées par la CCAS visent aussi au bien-être des personnes retraitées, en se préoccupant entre autres des problèmes de nutrition, d'équilibre psychomoteur, de sommeil, de mémoire : par exemple, des parcours de marche, ou encore, des ateliers de gymnastique cérébrale. Des séjours de détente sont par ailleurs organisés, en partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances.

Transmettre, partager

Dans une logique de solidarité, les animations du CCAS ont aussi pour finalité la transmission et le partage des savoirs, notamment entre générations. Les seniors sont ainsi initiés à l'informatique, mais peuvent aussi être amenés à faire de la lecture aux enfants, participer à la vie de leur quartier et de la ville : découverte du théâtre et de l'opéra (ses coulisses, ses costumes, etc.) musées, fêtes des quartiers, fêtes des voisins, etc.

OÙ S'ADRESSER ?

CCAS - Service Animation et Lieux de Vie - Pôle Services Publics
11 rue Parmentier - 13200 Arles
Tél. 04 90 18 82.66 (de 10h à 12h30)

À NOTER :

Les animations sont accessibles à tous les seniors, gratuitement ou avec participation (par exemple, pour les repas dansants et les voyages). Elles font souvent l'objet d'une inscription préalable.

Clubs et restaurant

Le CCAS gère quatre clubs dans les quartiers de Griffeuille, de Barriol, du Trébon et du Centre-Ville.

Situés en rez-de-chaussée, et disposant de parkings à proximité, ils sont facilement accessibles.

Des lieux d'échanges

En offrant un large éventail d'activités et d'ateliers, les clubs permettent de se retrouver, de parler. Ils offrent également la possibilité de consulter des journaux quotidiens.

Ce sont aussi des lieux d'échanges qui facilitent la création de nouveaux liens en dehors du milieu familial, à travers des lotos, des concours de coinche ou des gouters : tous les mois, un repas festif est d'ailleurs organisé dans chacun d'eux.

Une restauration à la carte en centre-ville à Morizot

Élaborés par une diététicienne, les repas proposés aux retraités sont servis de façon individuelle à l'assiette, avec le choix entre plusieurs menus.

Le restaurant Morizot peut accueillir jusqu'à 80 couverts entre 11h30 et 13h.

Le tarif d'un repas est calculé en fonction des revenus.

OÙ S'ADRESSER ?

Club Morizot

Boulevard des Lices – 13200 Arles

Tél. 04 90 49 93 94

À NOTER :

Les clubs ouvrent leurs portes de 13h30 à 17h30, mais l'horaire de fermeture peut varier selon les activités et la saison.

- Griffeuille – Club Barailler
Rue Henri Watton Chabert
Tél. 04 90 96 37 31
- Barriol – Club Billot
28 rue Cascina
Tél. 04 90 96 55 72
- Trébon – Club Belmondo
1 rue Verviers
Tél. 04 90 96 77 08
- Centre-ville – Club Morizot
Boulevard des Lices
Tél. 04 90 49 93 94

Aide et maintien à domicile

Faire en sorte que les personnes âgées puissent demeurer chez elles dans de bonnes conditions.

Quelles que soient leurs difficultés physiques, sociales ou psychologiques, permettre d'éviter l'hospitalisation ou l'admission en institutions médicalisées ; tels sont les principaux objectifs des services de prestations à domicile du CCAS.

Les soins infirmiers à domicile

Comptant des infirmières et des aides-soignantes diplômées d'État, le Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) est opérationnel 7 jours sur 7 et toute l'année.

Il s'adresse aux personnes de 60 ans et plus, momentanément ou durablement en perte d'autonomie, suite à une maladie ou une diminution de leurs capacités physiques. Ses délais d'intervention sont fonction des places disponibles.

Prévenir, accompagner...

Les missions de ce service sont multiples. Il s'agit en effet de prévenir l'installation progressive de la dépendance, en amenant la personne à participer et à conserver un certain degré d'autonomie. Les soins dispensés visent aussi à éviter l'hospitalisation, à en raccourcir la durée ou à faciliter le retour au domicile après un séjour à l'hôpital. Enfin l'objectif est de retarder l'admission dans un établissement d'hébergement médicalisé.

Des soins variés

Délivrés après visite de l'infirmière coordinatrice qui évalue les besoins, et pris en charge à 100% par la sécurité sociale, les soins comprennent aussi bien des mesures d'hygiène et de bien-être (toilette, habillage, aide à la marche, etc.) que des gestes plus techniques (pansements, injections, etc.).

OÙ S'ADRESSER ?

SSIAD – Pôle Services Publics
11 rue Parmentier – 13200 Arles
Tél. 04 90 43 89 64

Secrétariat : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Répondeur téléphonique de 8h à 19h

L'aide à domicile

Placé sous la responsabilité d'un travailleur social, le Service Polyvalent d'Aide à Domicile (SPAD) s'attache à apporter un soutien moral et matériel aux personnes âgées isolées ou handicapées demeurant chez elles, à travers différentes prestations : aide à domicile, portage de repas, téléassistance. Ces prestations font partie d'un plan d'aides, dont l'adéquation aux besoins est réévaluée chaque année.

L'aide personnalisée

Sept jours sur sept, des auxiliaires de vie interviennent sur demande à domicile, selon un planning déterminé à l'avance. Leur mission consiste à accompagner la personne âgée dans les actes de sa vie quotidienne : aide à la toilette et à l'habillement, préparation des repas, entretien du linge, ménage, courses, démarches administratives, visites chez le médecin, rapports avec la famille, etc.



Photo : O. Quérette / ektadoc / ville d'Arles

Avec, au-delà de l'aide apportée, le maintien d'un lien social avec l'extérieur...

Ces interventions peuvent être prises en charge par la caisse d'assurance retraite ou le conseil départemental, suivant le degré de perte d'autonomie de la personne âgée.

Le portage de repas

Une semaine alimentaire de 7 jours est assurée par les agents du service du lundi au vendredi.

Conçus par une diététicienne au sein de l'établissement public administratif de restauration collective de la ville (À table !), et répondant à d'éventuelles prescriptions médicales (menus sans sel ou sans sucre), ces repas sont transportés par les camions frigorifiques du service.

Conditionnées en barquettes pour être réchauffés au four micro-ondes, ils correspondent à une journée alimentaire. L'agent qui les distribue n'assure pas seulement une prestation de portage : sa visite s'inscrit dans une démarche d'écoute et d'échanges, et permet un véritable suivi individualisé.

La téléassistance

Le dispositif Quiétude 13, mis en place par convention avec le Conseil départemental, permet aux personnes âgées d'obtenir de l'aide ou des secours dans les plus brefs délais en cas d'accident, de malaise ou de situation d'insécurité. Très simple d'utilisation, il ne requiert qu'une ligne téléphonique. Ce dispositif s'appuie en effet sur un central de réception des appels, opérationnel 24h/24 et 7 jours/7, et sur un transmetteur qui, raccordé au secteur et à une prise de téléphone, est doté d'une télécommande.

Portée en bracelet, en pendentif ou en broche, cette commande permet à la personne âgée d'être mise en contact avec un opérateur de Vitaris par simple pression sur un bouton.

Capable d'écouter, de rassurer et de reconforter, l'opérateur a pour rôle d'évaluer la situation et de faire intervenir en cas de besoin un voisin, un membre de la famille, le médecin ou les services d'urgence (pompiers, SAMU, gendarmerie).

OÙ S'ADRESSER ?

CCAS : Service Polyvalent d'Aide à Domicile (SPAD) – Pôle Services Publics
11 rue Parmentier – 13200 Arles
Tél. 04 90 18 46 80

À NOTER :

- L'abonnement à ce service est facturé suivant les revenus.
- Une plateforme de soutien aux aidants a été mise en place avec le concours de l'association A3, pour apporter répit et conseils aux proches de personnes de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie. Les aidants y trouveront une écoute, avec notamment des groupes de paroles, des conseils et de l'aide dans les démarches administratives, des moments de répit.

CCAS - Pôle Services Publics
11 rue Parmentier - 13200 Arles
Tél. 04 90 18 46 80
www.ville-arles.fr

